



## Communiqué de presse

### **Crise démographique des ostéopathes : le risque de faillites va conduire à une grave casse sociale, au détriment de la santé des patients**

#### **Le R.O.F. alerte les pouvoirs publics : l'État doit intervenir !**

Paris, le 29 janvier 2026

Le Registre des Ostéopathes de France (R.O.F.) publie aujourd'hui son rapport d'analyse socio-économique de la démographie de l'ostéopathie, intitulé : « ***Le paradoxe de l'ostéopathie française : une profession en sureffectif malgré une forte demande et des besoins massifs non couverts*** », mettant en évidence une situation de saturation critique du marché du travail.

En l'absence d'évolution profonde du modèle économique de la profession, le R.O.F. évalue aujourd'hui **le seuil de soutenabilité entre 22 000 et 29 000 ostéopathes.**

**Or, ce seuil est désormais largement dépassé,** et la situation est appelée à se dégrader encore dans les années à venir. La France compte en 2025 plus de 30 000 ostéopathes, alors même qu'un dispositif de formation initiale particulièrement robuste continue de diplômer près de 2 000 nouveaux professionnels chaque année, au sein de 31 établissements de formation répartis sur l'ensemble du territoire.

#### **La profession est complètement saturée.**

Face à cette situation, le R.O.F. alerte directement le ministère de la Santé, qui dispose de toutes les marges de manœuvre nécessaires pour agir. La réglementation de la formation et de l'exercice de l'ostéopathie, le contrôle des établissements et l'octroi des agréments des écoles relèvent de la responsabilité de l'État, tout comme la définition d'une stratégie d'accès aux soins et de coordination en santé.

Pour des raisons désormais clairement identifiées, notamment dans les travaux de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), le statu quo réglementaire n'est plus acceptable. **Il faut réduire le nombre d'écoles et la capacité d'accueil de ces dernières.**

De plus, une intervention forte et rapide des autorités publiques est indispensable pour réguler la démographie professionnelle et permettre une meilleure couverture des besoins de soins, aujourd'hui insuffisamment satisfaits.

**Actuellement, les ostéopathes évoluent dans une économie de marché brutale, caractérisée par une forte insécurité financière,** des défaillances économiques croissantes et un encadrement incomplet, constituant un terreau propice à toutes les dérives.

Le R.O.F. estime qu'en l'absence de réforme ambitieuse, **près d'un quart des ostéopathes pourraient être contraints de fermer leur cabinet dans les cinq prochaines années** sans pour autant offrir plus de place auprès de **10 000 étudiants actuellement en formation.**

Il s'agirait d'un drame humain pour nos confrères et nos consœurs, mais aussi d'un gâchis sans précédent. La fermeture de masse pouvant entraîner également une **diminution de l'offre de soins pour la population.**



Le reste à charge intégral des soins ostéopathiques pour les patients entraîne un renoncement massif aux soins, impactant directement l'ensemble des professionnels, dont l'activité dépend fortement de l'évolution du pouvoir d'achat des Français.

**Pourtant, les besoins de santé sont bien réels et massifs.**

**Le R.O.F. ne peut accepter que les ostéopathes deviennent le terrain d'expérimentation d'un système de santé à deux vitesses, qui exclut les plus précaires et appauvrit les professionnels.**

Comme le souligne le rapport, les pathologies fonctionnelles aiguës et chroniques représentent une part considérable des troubles rencontrés par la population. Les ostéopathes participent pleinement à la prévention et à la prise en charge de ces affections non organiques. La demande réelle de soins ostéopathiques existe, mais elle ne peut être satisfaite sans une transformation profonde du modèle économique de la profession.

À ce titre, le R.O.F. propose aux pouvoirs publics d'engager une réflexion sur :

- une couverture collective, solidaire et systématique pour les personnes les plus précaires, les personnes en situation de handicap et celles atteintes d'affections de longue durée (ALD) ;
- une intégration ambitieuse des soins ostéopathiques dans les contrats de mutuelles d'entreprise, incluant les ayants droit.

Le R.O.F. demande également au ministère de la Santé de mettre en place, **dans les plus brefs délais**, un dispositif de passerelles, de reconnaissance des acquis de l'expérience et de valorisation du diplôme d'ostéopathe, afin de faciliter la réorientation de celles et ceux qui doivent changer de parcours professionnel.

Il n'est pas acceptable qu'après **cinq années d'études** et parfois **plusieurs années d'exercice**, nos confrères et nos consœurs soient contraints de reprendre leurs études **à zéro** pour se réorienter.

À défaut, le R.O.F. se prépare à constater une crise économique majeure intra-professionnelle, aux conséquences humaines et sociales considérables.

**Le Registre des Ostéopathes de France ne se taira pas.**

Il appelle solennellement les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités pour encadrer, réformer et réguler la profession.

Une profession du champ de la santé ne peut être abandonnée aux seules lois du marché et de la finance.

Il s'agit, en définitive, de garantir partout en France des soins de qualité, sécurisés et accessibles.

François LEJEUNE  
Président

Pierre-Adrien LIOT  
Secrétaire général

Mathieu RUSSO  
Trésorier

Pierre-Alexandre DESHAYES  
Vice-président